

## Annulation d'une acceptation à un master?

Par **Un étudiant normal**, le **26/06/2019** à **11:19**

Bonjour à tous,

Je me présente, je suis un étudiant qui a terminé il y a peu sa licence LLCE Anglais et, par conséquent, j'ai bien sûr postulé à de nouveaux diplômes.

Voici en gros ma situation:

En fait, après mes 3 années d'études d'anglais, j'ai pu constater que cette vocation n'était pas pour moi, et j'ai donc postulé à un DUT GEA option Gestion des Ressources Humaines mais, dans le doute, j'ai quand même postulé à des masters d'anglais histoire de ne pas me retrouver à nu si je n'étais pas pris.

Cependant, il y a maintenant 2-3 jours, j'ai reçu mes décisions de master et je peux accepter d'aller en MEEF. Mon problème est qu'il y a une date limite de décision (jusqu'au 28/06) et que le jury pour le DUT n'est prévu que pour le 04/07. Je me retrouve donc face à un dilemme entre avoir la sécurité d'avoir quelque chose l'année prochaine mais un domaine d'études qui ne me plaira certainement pas et un diplôme que j'apprécierai sûrement mais qui peut potentiellement me refuser.

Du coup ma question est la suivante: est-ce qu'il est possible que j'accepte la candidature en Master MEEF pour ensuite finalement me désister si je me retrouve sélectionné pour le DUT?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/06/2019** à **11:25**

Bonjour

Oui vous pouvez parfaitement accepter la candidature et vous désister par la suite. C'est d'ailleurs pour ça que les directeurs et directrices de Master prévoient une liste complémentaire.

J'espère que vous serez pris en DUT.

Par **Un étudiant normal**, le **27/06/2019** à **12:22**

Bonjour,

Merci la rapidité dont vous avez fait preuve pour me répondre. Par ailleurs, l'administration de l'université m'a confirmé vos dires ce matin.

Pour être franc, j'avais surtout peur qu'une acceptation de master implique une certaine forme d'engagement sans possibilité de faire demi-tour, mais à priori il n'en est rien.

Bref, merci pour votre aide et bonne continuation à vous ainsi qu'à tous les juristudiants.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/06/2019** à **14:27**

De rien !!

Je vous souhaite également une bonne continuation